

Bureau du Conseil national
Palais du Parlement
3003 Berne

Berne, le 29 janvier 2026

PLATEFORMES ETRANGERES DE VENTE EN LIGNE : IL FAUT DES CONDITIONS ÉQUITABLES DES MAINTENANT

Monsieur le Président du Conseil national,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Conseil national,

Nous vous félicitons cordialement pour votre élection ou votre réélection et vous souhaitons une année prospère, riche en rencontres et en discussions passionnantes.

Depuis plusieurs mois, diverses motions devant enfin garantir des conditions équitables et identiques pour tous les prestataires sur le marché suisse du commerce en ligne sont en suspens. C'est pourquoi les associations signataires se permettent de vous interpeller directement.

Les entreprises suisses sont de plus en plus confrontées à des conditions de concurrence qui les pénalisent fortement face aux plateformes étrangères de vente en ligne. Parmi elles, Temu, Shein ou Aliexpress ont réalisé un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de francs suisses en 2024. La tendance est en forte hausse et nous inquiète : jusqu'à 500 000 colis arrivent quotidiennement en Suisse, dont une grande partie ne respecte pas les normes de notre pays. La non-conformité a été mise en évidence par des contrôles effectués par [l'OFDF](#) le 7 novembre ainsi que par des tests privés ([Stiftung Warentest](#) du 30 octobre ou [ASJ](#)).

Les plateformes tirent profit de failles juridiques qui leur confèrent un avantage concurrentiel manifeste par rapport aux fournisseurs helvétiques, car elles ne sont pas tenues de respecter l'ensemble des exigences suisses en matière de sécurité des produits, de loyauté, de droit du travail et d'environnement. Avec le règlement 2019/1020 sur la surveillance du marché et le règlement général sur la sécurité des produits, l'UE dispose déjà depuis 2021, respectivement 2024, d'instruments efficaces contre les importations non conformes. La Suisse doit suivre le mouvement. Il est indispensable que la Confédération veille à ce que les plateformes étrangères respectent strictement les mêmes exigences fiscales, réglementaires, de loyauté et de durabilité que les entreprises suisses.

Nos demandes:

- Représentant légal obligatoire en Suisse** : les autorités helvétiques doivent pouvoir contacter directement les plateformes étrangères de vente en ligne et les poursuivre en cas d'infraction. Il est donc indispensable que ces plateformes disposent d'un représentant légal en Suisse.
- Sécurité des produits** : Les plateformes étrangères de vente en ligne doivent garantir la sécurité des produits. Pour cela, il est nécessaire d'adapter la législation sur les denrées alimentaires et les prescriptions sectorielles (par exemple le règlement sur les jouets) pour que les marchandises importées à titre privé soient soumises à des contrôles. Il faut s'assurer que le domaine d'application de la loi sur la sécurité des produits (LSP), de ses lois sectorielles et de la loi sur la responsabilité du fait des produits (LRFP) inclue explicitement les plateformes étrangères de vente en ligne.

- **Contrôles** : Les contrôles à la douane et par les services cantonaux d'inspection des denrées alimentaires doivent être facilités et leur fréquence augmentée. Si besoin, le renforcement de ces contrôles pourrait être financé par une taxe au colis.
- **Durabilité** : Les plateformes étrangères de vente en ligne doivent assumer leur responsabilité en matière de durabilité. Il est crucial de les soumettre aux nouvelles dispositions de la loi sur la protection de l'environnement relatives à l'économie circulaire.
- **TVA** : La taxation des plateformes prévue par la LTVA a été introduite le 1er janvier 2025. Il est impératif que l'AFC analyse attentivement la situation et prenne les mesures nécessaires pour combler les éventuelles lacunes.

Dans ce contexte, nous vous prions d'inscrire les motions suivantes à l'ordre du jour de la session de printemps, dont certaines sont en suspens depuis un an et demi. Selon nous, il y a urgence.

- Motion 24.3687 (Michaud Gigon) [Obligation pour les grandes plateformes de commerce en ligne établies dans un pays tiers de désigner un représentant juridique en Suisse](#)
- Motion 24.4162 (Brenzikofen) [Créer des mesures de régulation pour les commerçants en ligne étrangers](#)
- Motion 24.4240 (Roduit): [La sécurité des produits doit également être garantie lors de l'importation pour un usage domestique privé](#)
- Motions 24.4619 à 24.4623 (Michaud Gigon; Schneeberger; Gutjahr; Meier; Gysi) [Plateformes de vente en ligne. Améliorer la protection de la santé des consommateurs en révisant la LDAI](#)

Les associations signataires vous invitent à aborder sérieusement et rapidement la question de l'égalité des chances lors des prochaines sessions. Nous restons à votre disposition si vous avez des questions.

Avec nos remerciements chaleureux et nos salutations cordiales,



Hans-Christian von der Crone
Président Association suisse des jouets
praesident@spielwarenverband.ch



Dagmar Jenni
Directrice SWISS RETAIL FEDERATION
dagmar.jenni@swiss-retail.ch



Kaspar Engeli
Directeur Commerce Suisse
info@handel-schweiz.com



Carl Illi
Président Swiss Textiles
carl.illi@swisstextiles.ch



Sevan Pearson
Responsable Economie
Fédération romande des consommateurs FRC
s.pearson@frc.ch



Peter Bruggmann
Président ASMAS Commerce de Sport
Suisse
peter.bruggmann@sportbiz.ch



Thomas Köhler
Président Union Suisse des Papeteries
info@papeterie.ch



Jürg Bruhin
Président Association Suisse des Détailants
en Jouets
bruhin@pezzoniag.ch



Babette Sigg Frank
Présidente Schweizerisches Konsumentenforum
praesidentin@konsum.ch



Monique Bourquin
Présidente Promarca
info@promarca.ch



Mario Müller
Président PBS und Grusskarten Schweiz
mario.mueller@simplex.ch